

Peuplement colonisateur au XVIII^e siècle dans le gouvernement du Québec

Jacques Mathieu, François Béland, Michèle Jean, Jeannette Larouche and Renald Lessard

Volume 2, 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1011818ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1011818ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Canadian Society for Eighteenth-Century Studies / Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle

ISSN

0824-3298 (print)

1927-8810 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mathieu, J., Béland, F., Jean, M., Larouche, J. & Lessard, R. (1984). Peuplement colonisateur au XVIII^e siècle dans le gouvernement du Québec. *Man and Nature / L'homme et la nature*, 2, 127–138. <https://doi.org/10.7202/1011818ar>

Article abstract

This article studies some of the factors which influenced rural resettlement in eighteenth-century Quebec: economic conditions, laws of inheritance, family size, marriage customs, the attitudes of the *seigneurs*, the presence of family members in newly-settled areas. The relative importance of each factor varied considerably at different times and in different places.

PEUPELEMENT COLONISATEUR AU XVIII^e SIECLE DANS
LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Jacques Mathieu, François Béland, Michèle Jean

Jeannette Larouche et Renald Lessard

L'étude du peuplement colonisateur au XVIII^e siècle, c'est celle de l'enracinement dans un territoire nouvellement ouvert au défrichement de personnes déracinées de leur milieu d'origine. Elle concerne, à plus de 95%, des gens nés dans la colonie car, à cette époque, la croissance naturelle de la population a relégué loin derrière l'importance de l'immigration comme facteur de peuplement. Aussi, nous avons voulu dresser un portrait de ces fils et petits-fils d'habitues au pays qui, à leur tour, se sont faits pionniers. Et nous avons tenté de préciser les comportements familiaux et les pratiques sociales qui éclairaient ce phénomène. Nous avons comparé les solidarités de provenance, de voisinage et de famille, les stratégies d'alliances matrimoniales et de transmission du patrimoine pour identifier les principales formes de cohésion sociale qui amènent à exclure un enfant de son milieu et à en faire pionnier.

Si cette orientation de recherche quitte un peu les sentiers battus, elle bénéficie quand même largement des explorations conduites par des précurseurs. Démarcation autant que redevances; que les restrictions de temps empêchent toutefois de préciser. Il convient davantage de laisser la parole au principal intéressé, acteur quasi muet et dont seule une observation attentive des comportements permet de saisir le discours.

Le XVIII^e siècle canadien se prête particulièrement bien à cette perspective de recherche. La croissance démographique a nécessité l'extension de l'aire seigneuriale. Les vides entre Québec et Montréal sont comblés,

de nouveaux territoires sont occupés (Beauce, Charlevoix...) et l'institution gouvernementale procède, en 1721, à une délimitation des districts paroissiaux. Problèmes de lieux, d'espaces, de frontières qui ne sont pas pour autant résolus, mais qu'un choix tente de simplifier. D'où l'attention accordée aux paroisses de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce, Sainte-Croix de Lotbinière et Les Eboulements complétée par des travaux antérieurs sur d'autres localités. L'éventail des sources d'information disponibles fournit un matériau d'une grande richesse: aveux et dénombremments de 1723-1725, recensements de 1762, mais surtout contrats de mariage et de concessions de terres, actes relatifs aux successions et transactions foncières; en outre, registres d'état civil et données du dictionnaire généalogique Tanguay qu'il faut cependant exploiter avec précaution.

Je m'en voudrais enfin de ne pas signaler, au-delà des mécanismes sociaux recherchés, le rapport personnel que ces jeunes chercheurs (historiens en devenir) peuvent entretenir avec un sujet comme celui du peuplement colonisateur. Les tâches ont été réparties comme suit: François Béland analyse les circonstances de départ, Jeannette Larouche s'attarde à la formation d'une nouvelle communauté, Renald Lessard étudie le processus d'enracinement et Michèle Jean met en relation les pratiques sociales identifiées.

I- Les circonstances de départ

L'extension de l'aire seigneuriale au XVIIIe siècle est issue de deux phénomènes qui s'inscrivent dans la longue durée. Une croissance démographique rapide, associée à une crise dans le commerce des fourrures ne laisse plus comme choix aux jeunes gens qui arrivent en masse à l'âge de s'établir que de prendre une terre. Pour répondre à ces besoins, les autorités du pays ouvrent à la colonisation de nouvelles portions de territoire. Toutefois les circonstances immédiates de peuplement varient considérablement d'un endroit à un autre.

Des situations générales, d'ordre politique, administratif, militaire, géographique ou socio-économique influencent les déplacements et les migrations. La proximité ou non d'un centre urbain, les réseaux de communication, la géographie physique et notamment la qualité des sols tout comme la guerre ou le dynamisme d'un seigneur conditionnent le rythme d'établissement et influencent les pratiques sociales reliées à la colonisation. Quand les Britanniques assiègent Québec à l'époque de la Conquête, une bonne partie de sa population se réfugie ailleurs. De fait, c'est au cours de ces années troublées que Saint-Joseph, épargnée des affres de la guerre, accuse un accroissement sans précédent de population, de l'ordre de 35%. Seule période--et seul endroit de ceux étudiés--où la ville joue un rôle dynamique dans l'expansion du monde rural.

Le processus de formation d'un peuplement colonisateur découle aussi de situations et circonstances familiales: il se manifeste particulièrement à l'occasion de la transmission du patrimoine et de la conclusion d'alliances matrimoniales. Pour bien dégager les mécanismes de ce phénomène, l'analyse de la situation familiale a été poussée dans deux perspectives complémentaires: d'une part, en identifiant ceux qui quittent une

vieille paroisse (comme Saint-Jean, île d'Orléans), d'autre part en recherchant la provenance de ceux qui ont occupé un territoire neuf (comme Saint-Joseph, Saint-Croix et les Eboulements).

Les données démographiques montrent que les familles comptent en moyenne 4,5 enfants qui parviennent à l'âge adulte. Comme la terre paternelle n'est pas subdivisée dans les faits--malgré les principes égalitaires du partage successoral--à chaque génération se pose le problème de la transmission du patrimoine et de l'établissement des enfants. Dans les paroisses rurales, au terme de deux générations, les meilleures terres ont été concédées ou, le cas échéant, ramenées aux dimensions constituant un minimum viable de 2 ou 3 arpents de front par 30 ou 40 de profondeur. D'où, à la troisième génération, l'obligation pour les enfants en surnombre de partir, de chercher ailleurs des moyens de subsistance. Ainsi, à Saint-Jean, sur 232 descendants de sept familles, 112 partent, autant les garçons que les filles. A Neuville 40 à 50% des enfants des familles établies au XVIIe siècle doivent s'installer ailleurs au siècle suivant.

Cependant il ne faudrait pas croire que seuls les jeunes gens partent. Des familles complètes et nombreuses jouent aussi un rôle considérable dans le processus de colonisation. De fait le peuplement pionnier est composé de deux groupes inégaux en nombre et en importance et qui se suivent dans le temps. A Saint-Joseph, le peuplement initial se constitue de la façon suivante. Entre 1736 et 1762, on dénombre 127 adultes, soit, pour ceux dont le statut est clairement identifiable, 40 couples et 37 célibataires. Les couples ont généralement plusieurs enfants. Au moment de leur établissement, 22 familles comptent 5 enfants ou plus, 33 en ont au moins deux. Au total ces 33 familles comptent 178 enfants. Sur ces 33 familles, 17 arrivent au cours de la première décennie, 6 au cours de la seconde et 10 durant les années de guerre. Au début, 13 des 17 familles proviennent de Beauport et de la Côte de Beaupré. Par la suite, la provenance est plus diversifiée. Quant à l'établissement de célibataires, c'est au cours de la seconde période qu'ils sont plus nombreux: 14 sur 27 arrivent entre 1745 et 1757, se fixent et prennent un conjoint presque aussitôt. Ils viennent d'un peu partout, sauf un contingent de l'ordre de 40% aussi en provenance de la Côte de Beaupré.

A Saint-Croix de Lotbinière la famille Houde comprenant le père, deux de ses trois garçons et ses trois filles est la première à s'installer. Les frères Denevers et leur beau-frère Jacques Gauthier suivent peu après. Les autres pionniers viennent de la région et nouent, par mariage, des liens étroits avec ces pionniers. Aux Eboulements, c'est le nouveau seigneur venu de Baie Saint-Paul qui établit ses huit enfants et leur conjoint.

Au total, des familles constituent un premier peuplement et essaient rapidement. Les jeunes gens qui s'installent dans ce territoire neuf au cours des années suivantes y sont généralement attirés par les enfants de ces premières familles. C'est là une caractéristique du pionnier: il ne vient pas seul. Des solidarités de provenance et de famille éclairent la nature des déplacements. Souvent la proximité du lieu de résidence antérieur explique cette mobilité qui prend forme d'extension et de débordement des frontières. Même si la distance franchie est plus considérable, comme

c'est le cas pour Saint-Joseph, la provenance des pionniers n'en suit pas moins certains axes connus et fréquentés. Les pionniers se recrutent surtout dans quelques paroisses, déjà parvenues à la 3e ou 4e génération d'occupants.

Le mouvement de colonisation n'est cependant pas simple. Parfois, comme aux Eboulements et à Ste-Croix, le déplacement est unique, ailleurs, comme à St-Joseph, il s'inscrit plutôt dans un phénomène migratoire, car entre le lieu de départ et celui de l'établissement, il y a bien des pérégrinations comme l'indiquent les lieux successifs de naissance des enfants d'un couple. Il y a mobilité d'abord par le fait que seulement 25% de ces exclus-pionniers résident dans la paroisse de l'un ou l'autre des parents après leur mariage. Par contre, seulement 25% aussi de ces pionniers s'installent directement à St-Joseph au lendemain de leurs épousailles. Ainsi, plus de la moitié ne sont arrivés en ce lieu, leur destination définitive, qu'après un ou plusieurs établissements temporaires en divers endroits.

Il était particulièrement ardu de discerner les raisons de migration de familles complètes et nombreuses dont les parents atteignaient les quarante ans; par contre, il était possible de mieux identifier les jeunes gens qui partaient et les circonstances familiales qui pouvaient expliquer leur départ ou leur exclusion. Le folklore québécois pose le problème dans toute son ambiguïté en insistant sur le droit d'aînesse et en présentant le benjamin comme le bâton de vieillesse. Tout semble lié ici à la transmission de la terre paternelle puisque dans les faits un seul enfant--et davantage un garçon--peut espérer hériter de la terre. Or, tant à Saint-Jean et à St-Joseph qu'à Ste-Croix, le rang dans la famille ne semble jouer aucun rôle. Aîné, cadet ou benjamin, la proportion de ceux qui héritent de la terre paternelle est sensiblement la même, de l'ordre de 20 à 25%.

Les sources d'informations disponibles permettent de lier les circonstances de départ plus facilement au mariage qu'à la transmission du patrimoine. Elles montrent que l'époque du mariage est cruciale en ce qui concerne le peuplement colonisateur. A l'exclusion des familles pionnières comprenant plusieurs enfants, presque tous les jeunes gens s'établissent dans un territoire neuf dans les deux années précédant ou suivant le mariage. Il semble bien toutefois que la décision du lieu où se fixer intervienne à des moments ou dans une séquence de choix différente pour les hommes et pour les femmes: l'homme s'établit puis prend épouse, tandis que la femme suit son mari au lendemain de son mariage.

Enfin, l'âge à l'établissement indique la relative jeunesse de ces pionniers: les célibataires ou jeunes époux ont en moyenne à peine 25 ans, à Saint-Joseph comme aux Eboulements. Il contribue à mettre en relief les circonstances familiales entraînant le choix de l'héritier et partant celui de l'exclus: ce dernier quitte tôt tandis que le privilégié par héritage joue longtemps le second rôle sur la terre familiale. Il fait aussi ressortir l'importance de la taille des familles et du degré d'exploitation des terres dans le phénomène d'exclusion. L'utilité de deux paires de bras masculins sur la ferme est manifeste. A Neuville en 1762, 74 des 102 familles recensées avaient un fils de 15 ans et plus, tandis que 22 des 28

domestiques logeaient dans les familles qui en étaient dépourvus. Ce minimum semble toutefois être aussi un maximum. Si le nombre de jeunes adultes est plus élevé, il faut songer à partir. N'espérant plus obtenir par héritage ou dans la paroisse d'origine une terre sur laquelle ils puissent compter pour tirer leur subsistance et bâtir leur avenir, ces adultes en âge de s'établir quittent la terre paternelle en orientant leurs espoirs vers ces territoires récemment ouverts à la colonisation.

II- Formation d'une nouvelle communauté

A- Facteurs d'attrait

Un certain nombre de facteurs poussent des pionniers à choisir un lieu de préférence à un autre. Parmi ces facteurs, entrent souvent en ligne de compte les facilités offertes par le seigneur, la proximité territoriale, les solidarités de provenance et de famille. Sur ce nouveau territoire, les pionniers forment rapidement une communauté et reprennent en bonne partie les pratiques qui avaient conduit à leur exclusion.

Le seigneur peut jouer un rôle dynamique en offrant des conditions avantageuses d'établissement. Joseph Fleury de la Gomgendière illustre bien ce cas. Pour inciter des pionniers à choisir sa seigneurie de St-Joseph, il leur procure des facilités matérielles d'établissement (chemin, moulin, chapelle). Il veille également, pour faciliter leur adaptation et les soutenir dans leur entreprise, à l'implantation de missionnaires (les Récollets). Il semble même, pour donner l'essor nécessaire à sa seigneurie, accorder à un noyau de pionniers et plus particulièrement à cinq familles dont il connaît quelques membres, un traitement de faveur en n'exigeant pas le paiement des charges seigneuriales pendant les premières années. Sur simple concession verbale, il leur accorde des terres et leur demande de les mettre en valeur.

Si le dynamisme du seigneur peut expliquer le choix d'un lieu d'établissement, d'autres facteurs, telle la proximité, paraissent plus importants encore. Certains pionniers s'installent près de leur lieu d'origine conservant ainsi un contact étroit avec leur milieu antérieur. C'est le cas de la famille Tremblay qui vient de Baie St-Paul et s'établit aux Eboulements. Cette situation se reproduit à Ste-Croix. Après une première vague de pionniers venus surtout de l'Ile d'Orléans, région assez éloignée mais surpeuplée, le peuplement s'effectue ensuite par des hommes et des femmes originaires des localités voisines (60 à 64%). Enfin se superpose à ce facteur de proximité, une solidarité de provenance quand les pionniers parcourent de plus grandes distances. C'est le cas à Saint-Joseph où près de 70% des pionniers proviennent de la côte de Beauport et de Beauport.

Cette solidarité de provenance se double souvent d'une solidarité de famille dans le choix du lieu d'établissement du pionnier. Aux Eboulements, par exemple, dominent le seigneur Tremblay et ses enfants. A Ste-Croix, la situation est sensiblement la même. Aux Houde se sont ajoutés les Denevers et les Gauthier. Ces familles attirent par la suite d'autres membres de leur parenté.

Au-delà de ces forces d'attraction plus ou moins agissantes se dégagent des modèles d'établissement d'un peuplement colonisateur. On peut en distinguer trois, du plus fermé au plus ouvert: Les Eboulements, Ste-Croix et St-Joseph.

B- Modèles d'établissement

L'organisation de la seigneurie des Eboulements s'articule autour d'une seule famille. Pierre Tremblay, père, seigneur de l'endroit, avait acquis cette portion de territoire du premier seigneur en 1710. Au cours des années suivantes, il concède des censives à ses 8 enfants qui s'y installent avec leur conjoint. Aucun étranger ne parvient au cours des deux générations suivantes à briser ce cercle familial. Seuls les alliés par mariage réussissent à obtenir une terre.

La seigneurie de Ste-Croix, quant à elle, se développe autour de quatre familles. Bientôt, leur voisinage se double d'alliances matrimoniales. Au cours des deux premières générations, le tiers des mariages se conclut avec le premier voisin. En fait, les 3/4 des alliances ne dépassent pas la quatrième famille à la première génération (point de vue distance), la septième à la deuxième génération (toutefois, ici, les terres sont plus étroites). Le tissu de ces relations devient extrêmement serré et s'organise autour de la disponibilité des terres. Au cours de cette seconde génération d'établissement, les solidarités de voisinage réunissent les familles et priment sur les solidarités familiales. Les étrangers ne parviennent pas à percer ce front; même il devient de plus en plus difficile pour un individu de Ste-Croix de choisir son conjoint à l'extérieur: leur nombre tombe de 11 à 6 de la première génération à la deuxième génération. L'endogamie atteint 72%. Aucune terre ne passe entre les mains d'un couple étranger. Ste-Croix se reproduit par l'intérieur; la société y paraît fermée à l'extrême.

A St-Joseph, quoique seule la première génération ait été étudiée, le modèle d'établissement semble différent. L'éloignement des arrivants, les pérégrinations de 50% de ces pionniers, le nombre élevé des familles fondatrices, la provenance diversifiée des jeunes gens, l'apport urbain et les effets de la Conquête dénotent une ouverture plus grande du milieu et une cohésion sociale plus faible au cours des 25 premières années de son histoire.

L'analyse du choix d'un lieu d'établissement révèle des tendances spécifiques qui, toutefois, se manifestent rarement à l'état pur. Si proximité ou éloignement sont exclusifs l'un de l'autre, il s'y ajoute dans l'un ou l'autre cas des solidarités de provenance qui se doublent à l'occasion de liens de parenté. Il en ressort cependant des modèles ou types d'établissement caractéristiques.

A l'échelle géographique, le peuplement colonisateur se présente parfois comme un simple débordement de la population de ses frontières antérieures, comme aux Eboulements ou à Ste-Croix. Il peut être également le résultat, comme à St-Joseph, d'une véritable migration qui, malgré les solidarités de provenance et de famille, génère un peuplement diversifié, moins homogène. De fait, les forces de cohésion paraissent absolues quand

le peuplement vient de tout près. S'il vient de plus loin, les solidarités de provenance ou de familles ne paraissent plus jouer que dans 50% des cas. Plusieurs pionniers cumulent d'ailleurs ces deux formes d'attaches de leur lieu de départ à celui de leur arrivée. Toutefois, il n'a pas été possible de pousser la distinction plus loin.

A l'échelle humaine, il est manifeste que les agents de peuplement sont d'autant plus efficaces qu'ils sont près d'eux. Certes, il faut au départ une décision des autorités administratives du pays pour qu'une portion de territoire devienne accessible au peuplement. Il est certain également que le seigneur peut offrir des facilités d'établissement qui ne sont pas négligeables dans l'essor d'une seigneurie. Cependant, la population initiale en vient très vite à contrôler l'établissement et à adopter des comportements qui lui assurent pratiquement le contrôle du territoire. Cette cohésion, jamais exprimée autrement que par des gestes, se perçoit nettement dans l'enracinement des colons, l'emprise sur les terres et l'appropriation du territoire.

III- L'enracinement

La première manifestation de cette cohésion se remarque dans l'enracinement ou non dans le territoire d'élection. Ce dernier phénomène n'est pas facile à mesurer puisque les sources consultées livrent davantage les traces d'une présence ou de liens durables que celles, éphémères, de gens de passage. Il y a donc un risque élevé d'une part de s'en tenir à ceux qui s'enracinent et d'estimer ainsi juger l'ensemble, d'autre part de ne rejoindre qu'une portion de ces jeunes gens moins stables qui repartent après une courte apparition ou un bref séjour.

Le cas des pionniers de St-Joseph montre l'ampleur de ces problèmes puisque 50% d'entre eux résident dans plus d'une localité avant de se fixer à St-Joseph.

Le nombre de colons qui s'enracinent ou non diffère selon le modèle d'établissement. Aux Eboulements, ceux qui viennent restent, tandis qu'à St-Joseph, il y a un certain nombre de départs et il n'est pas rare de trouver des pionniers ayant déménagé plusieurs fois avant de s'installer d'une manière permanente. Les deux années suivant la décision de s'établir à un endroit semblent cruciales. Ou bien l'individu s'intègre à ce milieu, essentiellement par le biais d'une alliance matrimoniale, ou bien il quitte. Les célibataires ou les couples isolés qui ne réussissent pas à nouer d'attaches sociales ne résistent pas longtemps. Dans l'ensemble, notre observation rejoint celle de Jacques Lavigne dans son étude sur les migrations internes en Nouvelle-France: la majorité de la population s'installe à demeure; par contre la minorité qui se déplace apparaît assez instable.

Cette phase d'enracinement s'accompagne d'une appropriation du sol et d'une emprise sur le territoire et dépasse largement le cadre de la première génération.

Aux Eboulements et à Saint-Joseph, les enfants issus des familles pionnières demeurent généralement sur place. A Ste-Croix, 61% des garçons s'y

établissent après leur mariage, mais seulement 29% des filles. A l'inverse, les étrangers qui, par le biais du mariage, réussissent à s'installer dans la paroisse sont des femmes dans 10 cas sur 11. Cette situation explique pourquoi le sol demeure entre les mains des familles pionnières et montre une véritable fermeture du territoire.

Bien au-delà des sentiments d'appartenance à une paroisse ou à une seigneurie, la propriété foncière familiale semble avoir une influence déterminante sur l'occupation et le devenir de ce territoire. Constitué au départ d'une seule famille aux Eboulements, de 3 ou 4 à Ste-Croix ou d'une trentaine comme à St-Joseph ou à Neuville, ce noyau initial de peuplement s'approprie le sol et parvient à contrôler l'accès à la terre. En théorie le seigneur a l'obligation de concéder une censive à ceux qui en font la demande mais en fait, toutes sortes de pratiques sociales président à la distribution et à la répartition du territoire. Il s'ensuit une véritable appropriation du sol par les familles pionnières. Ainsi ce sont généralement les censitaires du premier rang qui se font concéder des terres au deuxième et au troisième rang. A Neuville, l'aveu et dénombrement de 1725 révèle que la majorité des tenants d'une concession au deuxième rang font partie ou sont alliés au noyau initial de pionniers.

La comparaison de listes d'habitants, comme celles du recensement de 1762 ou des procès-verbaux de voirie, avec celle que nous avons dressée des pionniers démontre que les descendants du peuplement colonisateur occupent la meilleure place. Aux Eboulements toutes les maisonnées sans exception comptent un descendant direct de la famille Tremblay. A Ste-Croix, en 1762, la presque totalité des terres sont entre les mains des descendants des familles pionnières ou de leurs alliés. De même, à Neuville, des 53 patronymes apparaissant dans le recensement de 1762, 32 se retrouvaient dès 1709.

Cet accaparement d'un territoire s'accroît considérablement par les concessions du seigneur aux fils des pionniers au moment de leur établissement comme le montrent des bilans à terme. Tiphaine Barthélemy, en se fondant sur une simple analyse patronymique a conclu qu'à Neuville, en 1762, 3 exploitations sur 4 étaient détenues par de vieilles familles. De fait, les 32 patronymes qui se retrouvent dans la carte de Catalogne de 1709 et au recensement de 1762 forment 40 maisonnées dans le premier cas et 74 dans le second. Et ce calcul ne tient pas compte des terres qui sont passées en d'autres mains par le double fait des mariages et des héritages.

Par ailleurs, sans nier l'existence possible d'une volonté d'accaparer des terres à des fins de prestige ou pour des raisons financières, cette pratique semble réduite à de très faibles proportions, dans la première moitié du XVIII^e siècle. Même s'il fallait apporter quelques nuances et bien distinguer les partages de droit de ceux qui se concrétisent dans le paysage, il n'y a ni morcellement ni regroupement des terres. Les subdivisions, partages ou donations de parties de terre sont surtout le fait de la première génération alors qu'il est possible d'acquérir deux terres pour installer ses enfants. Par la suite, toutes les terres de la seigneurie étant concédées, la manoeuvre devient impossible à répéter parce qu'elle réduirait la propriété à de trop petites dimensions. Un enfant sur deux doit se sacrifier en quittant la terre paternelle.

Un bref coup d'oeil sur les donations faites au milieu du XVIII^e siècle, corrobore ce sens de non-accumulation à des fins individuelles à donner aux pratiques relative à la propriété foncière. Les renseignements relatifs aux donataires sont particulièrement indicatifs. Au début de la colonisation d'un territoire, dans 12 cas sur 15, le donataire reçoit une terre avant son mariage et il prend épouse en moyenne à 23 ans. Dans les paroisses plus anciennes et plus développées, le donateur ne dispose plus de deux terres et il garde son exploitation aussi longtemps que nécessaire ou possible. La terre est alors transmise à l'un des plus jeunes enfants masculins mais celui-ci vit longtemps d'espoir, car 15 sur 17 ne reçoivent ce bien qu'après leur mariage et leur âge moyen atteint 32 ans.

Dans tout le processus d'enracinement, l'accès à la terre joue un rôle primordial. Les manoeuvres du noyau initial pour garder le contrôle du sol le prouvent bien. Cette situation génère la reproduction d'un cycle (ouverture-fermeture-réouverture) qui couvre trois générations et exprime un cohésion social très forte.

IV- Alliances et patrimoine

L'importance attachée à la propriété foncière nous introduit à la logique des rapports entre solidarités de familles et de voisinage, alliances matrimoniales et transmission du patrimoine. Au XVIII^e siècle, ces réalités du quotidien créent un réseau de pratiques sociales qui se manifestent à la grandeur du monde rural. Toutefois, chaque espace-temps présente ses caractéristiques propres. C'est en tentant de suivre, génération par génération, l'évolution de ces peuplements colonisateurs et d'identifier leurs choix privilégiés, que nous arrivons à dégager quelques grandes lignes de l'écheveau des pratiques sociales.

A l'égard de l'établissement initial, la cohésion sociale est tributaire de deux facteurs qui sont la proximité territoriale et les liens familiaux. Solidarités de famille et de voisinage vont de pair avec la proximité. L'établissement aux Eboulements en est un exemple parfait. Du premier contingent de pionniers, nous retrouvons six frères et deux soeurs de Baie St-Paul et leur conjoints(es) provenant pour la plupart (6) de la même région. Par contre, plus le lieu de provenance ou d'origine est éloigné, plus la population en est hétérogène. A Saint-Joseph même si des liens de famille peuvent expliquer la venue de plus de 50% des pionniers, les solidarités de provenance semblent jouer encore plus.

Quant aux réseaux de circulation, ils suivent des axes bien définis, soit des anciennes zones de colonisation vers les nouvelles. Ils s'expliquent par les surplus de population enregistrés dans une, deux ou trois paroisses. S'il y a peu de mobilité entre les nouvelles paroisses, la circulation enregistrée sur le réseau ancienne-nouvelle se fait dans les deux sens. Certes, le courant est plus fort d'un côté que de l'autre, mais des vides à combler et des solidarités antérieures rappellent parfois un enfant parti au loin. Somme toute, l'échange entre nouvelles et anciennes paroisses n'a pas d'équivalent chez les nouvelles paroisses.

Que les relations soient denses ou réduites au moment de l'arrivée, le peuplement colonisateur est vite alimenté par une gamme de solidarités qui

se définissent localement. La caractéristique la plus frappante qui ressort du portrait de la première génération est celle d'une communauté rurale qui s'organise et attire dans son sillon ceux qui nouent rapidement des liens avec les premiers habitants.

La deuxième phase de l'enracinement d'un peuplement colonisateur est surtout caractérisé par la fermeture et le repliement de la communauté sur elle-même. Les relations de voisinage priment. Les rares personnes qui viennent de l'extérieur se voient intégrées par le biais du mariage et souvent avaient déjà auparavant des attaches familiales avec des gens de la place. La venue d'étrangers diminue au point que le taux d'endogamie grimpe facilement jusqu'à 80%. Aussi le nombre de mariages consanguins est beaucoup plus élevé dans les localités où le bassin de population est faible, que dans celles où le potentiel de conjoints non-parents est plus considérable. D'où également le phénomène des doubles alliances et de renchaînement d'alliances au cours de cette génération. Le choix d'un conjoint devient une stratégie où les parties en cause tentent de maintenir leur emprise sur le territoire en assurant une terre à leur descendance.

Les relations de voisinage s'inscrivent également dans l'ensemble des réseaux de relations. Louise Dechêne et d'autres historiens ont démontré que le rang ou la côte avaient plus d'importance que la paroisse ou la seigneurie. De même, des identifications nominales comme le haut ou le bas, le bord de l'eau ou le trait carré sont sans doute porteuses d'évaluation sociale. Une analyse de l'homogamie révélerait également sans doute des axes acceptables et d'autres évités. En définitive, il serait possible d'esquisser le tracé des frontières sociales pour la majorité des habitants. Mais il y a fort à parier que ces frontières varieraient selon la localisation territoriale des familles.

Cette courte parenthèse nous introduit au coeur des différents aspects que comportent les relations de voisinage alors qu'elles sont la dominante de la seconde phase d'établissement. Divers facteurs expliquent cette primauté, où les mariages entre voisins sont ni plus ni moins qu'un volet des stratégies matrimoniales. Ils permettent d'étendre le réseau des connaissances, de resserrer les liens entre les gens et de favoriser l'entraide et les échanges. Ils unissent entre elles les familles déjà établies; ils font des voisins, des parents. Par surcroît, ces alliances entre voisins constituent un moyen particulièrement efficace de se réserver et de s'appropriier la terre. La rareté des exclus à la deuxième génération reflète à la fois l'appropriation du sol par les familles fondatrices et une volonté de partage entre les enfants. Il est certain toutefois que des éléments très concrets, comme le degré d'exploitation de la terre--plus important que sa dimension--la taille et l'âge des familles, de même que le nombre de bras nécessaires à une exploitation jouent un rôle primordial dans la répartition et la transmission du bien foncier. Ainsi l'appropriation d'une partie du territoire paraît dominer les autres préoccupations et expliquer une bonne partie des pratiques sociales. Les familles pionnières d'une communauté tiennent à y établir leurs enfants. Aux Eboulements, la deuxième génération s'y fixe dans la plus grande majorité. A Ste-Croix, sur l'ensemble des terres, nous recensons au moins un descendant direct des pionniers.

Il existe cependant un autre réseau social constitué par les alliances matrimoniales qui débordent les frontières paroissiales. Règle générale, les notables locaux se marient entre eux à l'intérieur d'une région. Des liens contractés entre les familles des officiers de milice et celles des seigneurs corroborent cette observation. Relevons, par exemple, le cas de Jean Tremblay des Eboulements et celui de la famille Couillard, sur la Côte du Sud. Le premier, fils du seigneur des Eboulements, épouse une Delavoie, fille d'un officier de milice de Baie St-Paul et devient à son tour capitaine de milice. Son fils aîné reçoit également une commission d'officier de milice et part s'installer à l'Île aux Coudres où il est à l'origine de toute une lignée de Tremblay occupant différentes fonctions dans la milice. Les alliances entre les Tremblay et les Delavoie se répètent au fil des ans et il n'est pas rare de voir certains d'entre eux revenir s'établir aux Eboulements. Le cas des Couillard est assez similaire. Par l'entremise du mariage, ils s'allient aux seigneurs de Vincelotte, de Bonsecours, de l'Îlet St-Jean et de la Durantaye et aux officiers de milice de Beaumont et de la Côte du Sud.

Au terme de ce bref survol du comportement de la seconde génération, nous pouvons discerner la force et la hiérarchisation des choix. En général, la propriété foncière prime sur les formes de cohésion sociale comme le voisinage et les liens de parenté. Ce choix laisse aussi entrevoir la place respective de la transmission du patrimoine et de l'alliance matrimoniale dans les stratégies familiales. Voilà maintenant qu'apparaissent sur scène les acteurs de la troisième génération.

La communauté vit alors une sorte de crise de croissance. La perspective d'établissement des enfants sur de bonnes terres sises à proximité ne peut être envisagée. Comme on évite le morcellement de la terre, la moitié des enfants est en surnombre et se produisent alors des phénomènes de cohabitation, d'exploitation des marges intérieures et surtout de nouveaux débordements. Au troisième stade d'établissement, le cercle de formation de la communauté est complété et le cycle ouverture-fermeture-ouverture est bouclé. La communauté a atteint un seuil de développement et un rythme de reproduction sociale. Il faut recommencer à attirer les étrangers pour sortir et établir les enfants en surnombre. Ces derniers, au moment du mariage, quittent à leur tour la paroisse pour s'installer, ou bien dans les environs, ou bien au loin. Les règles de transmission du patrimoine sont à la base des pratiques qui aboutissent, dans cette phase finale du peuplement colonisateur, à la constitution d'exclus lors du mariage et engendrent la mobilité.

Au total, le rapport à la terre paraît primordial. Même si la taille et l'âge des familles influencent les mariages, c'est davantage le sort de la terre qui oriente les stratégies matrimoniales. Ainsi l'héritier présumé retarde-t-il souvent son mariage et restreint-il du même coup son choix d'un conjoint. Ce même rapport garantit aussi l'appartenance à une communauté institutionnelle locale (paroisse ou seigneurie): la propriété des moyens de production paraît être une valeur sociale de base.

Conclusion

Nous sommes conscients que ces faits de solidarité ou d'attachements durables sont loin de représenter toutes les formes de cohésion sociale et les modalités de reproduction. Ces énoncés généraux ne constituent qu'une partie de l'éventail des pratiques sociales, des motivations individuelles et des circonstances exactes de leur expression. Il serait cependant utopique de croire que les pratiques d'alliance, de transmission, de voisinage ou de famille jouent à égalité dans les temps et les espaces étudiés. Elles valent au plus pour le XVIIIe siècle et dans les régions neuves. Certes des comportements similaires interviennent de façon générale. La propriété foncière semble réglée par héritage envisagé et diriger les alliances. Le peuplement colonisateur, après trois générations, a reproduit exactement le modèle qui l'a constitué. Toutefois, ces solidarités qui caractérisent, façonnent et transforment des exclus en pionniers ne peuvent être ramenées à un schéma organisateur uniforme et simple. Si elles indiquent des moyens de reproduction, elles permettent rarement d'en déceler les finalités et les motifs profonds qui refléteraient les valeurs incrustées dans les mentalités.

Etranger et exclus ou pionnier et peuplement colonisateur sont des termes paradoxaux qui pourtant, dans la réalité, identifient les mêmes personnes. Ils résultent d'ailleurs d'un ensemble de pratiques sociales similaires. En fait, cet exclus demeure si bien intégré au système qu'il accepte ces pratiques comme une tradition à suivre fidèlement. Au reste, l'attachement à la terre ne peut être réduit à un calcul mercantile ou à une conscience sociale. Il faut voir l'insistance d'un François-Xavier Tremblay à faire inscrire dans un acte notarié la peine qu'il a à quitter une terre qu'il défriche depuis une dizaine d'années aux Eboulements parce qu'une donation de ses parents le rappelle sur la terre familiale.

Université Laval